



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 2

Demande n° S3LI120000736

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Musique

Présentation de la mention

La licence de Musique de l'Université Rennes 2 propose un cursus complet de musique et musicologie. La moitié des étudiants entrants est issue des filières littéraires et 90,5 % des étudiants poursuivent des études après cette formation (observatoire des parcours étudiants de Rennes 2 ou OPEIP).

Cette mention propose deux parcours, *i.e.* Musicien interprète et Musique et musicologie, et s'articule avec trois masters : Arts musique et musicologie, Arts et technologies numériques, et Métiers de l'enseignement. Les débouchés, diversifiés, sont cependant très axés autour de la transmission : enseignant secondaire -musicien intervenant en primaire-, professeur d'instrument en conservatoire et directeur d'école de musique, musicothérapie...

Les partenariats avec le conservatoire à rayonnement régional de Rennes et le futur Pôle d'enseignement supérieur de musique et les universités les plus proches (Tours, Poitiers et Rouen) permettent à cette formation d'articuler ses objectifs et ses contenus et d'envisager la création d'un parcours commun avec le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien, délivré par le Ministère de la culture.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	118
Nombre d'inscrits en L2	72
Nombre d'inscrits en L3	54
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	1,5 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	0 %
% d'abandon en L1	14,2 %
% de réussite en 3 ans	22 %
% de réussite en 5 ans	36,7 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	40 %
% d'insertion professionnelle	33 %(18 mois)

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de cette mention sont très lisibles et se résument en priorité à l'enseignement. L'OPEIP annonce une insertion satisfaisante en lien avec celle-ci (33 % à 18 mois).



La spécialité Musicien interprète développe une synergie entre formation universitaire et grands centres régionaux de formation et illustre bien le souci de l'encadrement de faire le lien entre les formations présentes sur le territoire. En revanche, le lien avec les institutions culturelles et artistiques n'est pas clairement mis en évidence. L'introduction des stages dans les cursus en L3 dans la prochaine maquette rendra cette préoccupation plus évidente.

Le descriptif des deux parcours est précis, mais l'évaluation dont ils font l'objet est en cours de réflexion (au niveau de Rennes 2).

L'ensemble de la licence est organisé pour être au plus près de l'étudiant, avec un responsable par année. Les pratiques instrumentales et chorales sont coordonnées par un enseignant pour les deux premières années (L1 et L2). Le suivi des étudiants se fait par un système de tutorat animé par les anciens étudiants et un enseignement de mise à niveau est prévu de la L1 à la L3.

L'organisation des stages va être revue : les stages n'étaient pas inscrits dans les cursus, mais il est prévu qu'ils le soient en L3. Le suivi sera assuré par un enseignant titulaire.

L'information donnée sur cette formation se fait dans le cadre de journées d'information avec des professionnels et un enseignant référent au sein de l'Université ; elle se fait aussi en termes de pré-professionnalisation au sein des cursus, ce qui dénote une préoccupation de proximité par rapport aux étudiants.

- Points forts :

- L'encadrement est engagé dans un suivi de proximité des étudiants.
- L'architecture des enseignements est organisée selon deux parcours à la fois très différents et fortement mutualisés, et des orientations spécifiques proposées à l'intérieur de ces parcours.
- La formation est unique dans le Grand Ouest.
- L'inscription des cursus se fait dans le cadre de la réforme des enseignements supérieurs musicaux (diplôme national supérieur de musicien interprète en partenariat avec le pôle d'enseignement supérieur).

- Points faibles :

- Les partenariats disciplinaires internes à l'Université sont particulièrement recherchés et actifs en langues, en littérature et en cinéma, mais cela n'apparaît pas suffisamment dans les programmes.
- Les partenariats avec les structures culturelles et artistiques ne sont pas définis avec précision.
- L'organisation du dossier qui fait de la fiche d'auto-évaluation une fiche d'information est gênante pour l'expertise, et limite l'efficacité de l'auto-évaluation.
- Il est regrettable que l'ethnomusicologie soit absente de la formation.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait pertinent d'intégrer des stages dans la formation en s'appuyant sur les structures culturelles et artistiques (conventions).

Il conviendrait de mettre au point des processus d'auto-évaluation précis et constructifs pour la mention.

Les partenariats disciplinaires annoncés mériteraient d'être développés et plus visibles : liens avec les arts plastiques, en particulier dans le domaine du numérique. L'utilisation du son par les plasticiens contemporains pourrait aussi être recherchée.

En relation avec les vœux des étudiants, il serait souhaitable de mettre en place l'enseignement d'ethnomusicologie.